

Responsabilité et inconscience

Sil la nouvelle n'a pas fait crépiter les télécopieurs d'agences, elle a fait l'effet d'une bombe dans le milieu parachutiste en perpétuelle effervescence. Interprétée et annoncée de deux façons elle s'est traduite par : « Le chef du centre de Bergerac démissionne », ou « Michel Prik démissionné ».

L'histoire est un éternel recommencement, mais plus la vie d'un homme s'allonge, moins il a envie d'être ballotté au gré des velléités d'élus bénévoles. Il semble que la position d'une assemblée, juridiquement déclarée sous le régime des associations sous la loi de 1901 (si tant est qu'elle ait bien été déclarée sous cette forme et que les modalités de fonctionnement aient été respectées) ait placé l'homme devant le choix suivant : continuer à plier, obéir et pour cela aller à l'encontre des directives fédérales et du ministère de tutelle ou arrêter les frais en disant non.

Rappel : Lille 1960, un gentil petit centre où l'on s'amusait bien, noyé dans la masse des médiocrités techniques. Lille 1966, plus de 600 pratiquants, quatre titres de champions de France. Réunion du même type de bureau qu'à Bergerac : Prik ceci, Prik cela. Il est parti. Lille 1976 : attendez les résultats officiels, c'est un petit peu mieux qu'en 1960, mais pas beaucoup, comparé aux autres centres français.

Bergerac 1966. Panique. Pour sauver une situation catastrophique, le docteur Auriac appelle Prik. Trois ans après, les titres sont venus à Bergerac et, en 1972, celui de champion du monde de voltige revient à Jean-Claude Armaing, pur produit du centre et membre de l'US Villenavaise. 800 personnes fréquentent le centre, dont près de 300 étrangers venus chez Prik et non à Bergerac. Plus tard, le cap des 20 000 sauts annuels est passé. Noter qu'à l'égard des accidents, il n'y a pas de morts chez Prik, qui prend pourtant des positions avancées au plan technique.

Une récente réunion de bureau remet sur le tapis les « Prik ceci, Prik cela ». On parle de gros sous, on impose, Prik dit non. Il le fait d'autant plus clairement qu'il est un des rares en France contre lesquels les contrôleurs financiers « de sources de revenus négo-

ciables dans les centres » (comme c'est bien dit) n'ont jamais eu aucun reproche à formuler.

Que la situation soit plus confuse dans le sport parachutiste actuellement qu'avant est une évidence mondiale. Les relativeurs veulent prendre les rênes, c'est leur droit et leur décision. Que les arguments employés soient à la limite de la décence est un souci majeur aux Etats-Unis. Mais que des manœuvres acculent le plus prestigieux des instructeurs français à la démission, n'est pas acceptable au plan humain quand les reproches qui lui sont faits tiennent de la gaminerie de « dirigeants » voulant s'imposer par n'importe quel moyen.

Au-delà de Bergerac, qui retournera d'où il vient si Prik s'en va, c'est la question du respect d'autrui et de la sécurité d'emploi remis en cause qui est encore à l'ordre du jour. Il y a des cadres qui, dès leur nomination, cherchent à faire le vide autour d'eux pour dominer plus aisément, il y a ceux qui travaillent le moins possible, assurés qu'ils sont d'être toujours recasés. Mais il n'y a pas qu'eux. Il y a les autres, ceux qui aiment avant tout ce qu'ils font, qui sacrifient leur vie familiale ou autre à un idéal. Ceux-là sont plus faciles à atteindre parce que moins retors. C'est eux qu'on « descend en flammes » plus facilement. Prik est parmi eux.

Le ministère de tutelle laissera-t-il se développer le processus engagé à Bergerac vis-à-vis d'un de ses cadres de haut niveau ? Au-delà du virage révolutionnaire, l'essence même d'un parachutisme serait remise en cause. Le caractère de ce cadre est avancé comme élément négatif par ceux justement dont il a favorisé l'éclosion. Il est parfois difficile, c'est vrai. Si on devait mettre à bas dans notre pays tous ceux qui sont dans ce cas, il ne resterait que des moutons, proies faciles pour les arrivistes.

Le parachutisme hélas n'est pas le seul sport à connaître de tels problèmes. Quand la loi de 1901, complètement dépassée à certains égards, sera-t-elle remise en question pour éviter de tels abus ?

Jacques RODE



Michel PRIK



L'un des premiers, Michel Prik sut prendre la responsabilité de faire utiliser du matériel étranger, ici lors du saut de clôture de la coupe Lajus.

A noter

● LES SEPTIEME ET HUITIEME SESSIONS d'examen d'instructeurs fédéraux se sont déroulées à Chalon-sur-Saône et à la Ferté-Gaucher, portant le nombre des candidats examinés à près de 90 en un an. Le nombre des reçus est légèrement inférieur à 80. Il est vrai que le manque de cadres se faisant cruellement sentir depuis quatre ans, la qualité de ceux présentés à l'examen était supérieure à la moyenne.

● LANCE SUR L'IDEE DE GUY SAUVAGE, une nouvelle revue : « Chute magazine » prend à la rigolade et déchire à belles dents les parachutistes sportifs. Son succès est grand, bien que certains de ses articles particulièrement grinçants ne plaisent pas à tous. Réalisé sans moyens, lancé « pour voir », notre confrère voit se multiplier le nombre de ses abonnements.

● DIX-NEUF QUEBECOIS EN FRANCE du 19 octobre au 7 novembre. Dans le cadre des échanges franco-québécois, les responsables de l'association du Québec sont venus se rendre compte du fonctionnement du parachutisme en France. Parmi eux, Kathleen Fox, 24 ans, présidente de l'Association canadienne de parachutisme. Au cours de leur séjour, ils se sont rendus à Chalon pour assister à la session d'examen, à Grenoble, Chambéry et à la Ferté-Gaucher.